

## Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 18 décembre 2019

### Adhérents présents

BERNOUD Aurélia  
BEAUREAU Antonietta  
BRIAND Marie-Thérèse  
CAVALIE André  
CHAUVIN Monic  
CONTE Bruno  
DANIEL Jacques  
DOMERGUE Annaïck  
DUMOULIN Gwénaëlle  
DURANTEAU Annaïck  
ESNAULT Chantal  
FOND Nathalie  
FOURNIER Martine  
FRANCOIS Bernadette  
GAUCHEREL Jean-Pierre  
GROLIER Anne-Marie  
HATTON Danielle

KERHERVE Yvon  
LAUMAILLE Anne  
LOISEAU Katia  
LOYEN ALEXANDRE Sandrine  
MALLET Didier  
MENARD Jean-Pierre  
MESLET Chantal  
MICHEL Serge  
OFFRET Arnaud  
PERAIRE Yasmine  
POIROUX Christelle  
ROIG Agnès  
SAUNIER Blandine  
SEYEUX Ghislaine  
THIBERGE Catherine  
VASSENER Marouchka  
VIOT LE GUENNEC Valérie

### Associations présentes

AGT (CARAMINOT F.)  
CEPAL (GUENO F.)  
CHORALE DE TRENTEMOULT (CORBIN) parti avant  
CIE SEME (D'ALSACE N.)

LES TRENTEMOUZ'ARTS (POIROUX D.)  
RACING CLUB CHORAL (BROCH M.)  
CONFLUENCE LOIRE ET SEVRE (LEIBE G.)  
PROVIEDENSE (DENIAUD Chantal)

### Membre de droit

Monsieur LUMINEAU Claude, Adjoint en charge de la Vie associative, Jeunesses, Action Socioculturelle et Education Populaire, et des Festivités

### Représentés

ALLAOUA Achour (MICHEL S.)  
AUBRET Lucie (MICHEL S.)  
BARAUD Stéphanie (VASSENER M.)  
BARKALLAH Samia (VASSENER M.)  
BARREAU Yvette (MESLET C.)  
BECQ Elmira (MESLET C.)  
BERTHIER Guillaume (LOISEAU K.)  
BESSONNET Sylvie (LOISEAU K.)  
BILLON Régine (CORBIN) parti avant  
BOURMAUD Elisabeth (CORBIN) parti avant  
BLAYO Laurence (D'ALSACE N.)  
BOUGAIN-PERON Denise (ROIG A.)  
CHABOT Elisabeth (ROIG A.)  
CHANIOT Joëlle (BEAUREAU A.)  
CHAUVIRE Chantal (CARAMINOT F.)

CLEMENT Nicole (BROCH M.)  
CLOUVET Françoise (BROCH M.)  
D'ARGENCE Cécyle (DOMERGUE A.)  
DELISLE Joëlle (DOMERGUE A.)  
DILLE Favour (VIOT LE GUENNEC V.)  
DOUMBIA Adeline (MALLET D.)  
EMERIAUD Philippe (VIOT LE GUENNEC V.)  
FAUCHER Françoise (GAUCHEREL JP)  
GASCARD Solène (DURANTEAU A.)  
GAUDUCHEAU Elisabeth (DURANTEAU A.)  
GENTRIC Hannelore (HATTON D.)  
GUILBAUD Carmen (FOURNIER M.)  
GUILLOU Odile (DANIEL J.)  
HALLIER Julie (SAUNIER B.)  
HENRIET Michel (SEYEUX G.)  
IKHELEF Soumia (SEYEUX G.)

ILES LIENS Asso (FRANCOIS B.)  
INDO Marion (FRANCOIS B.)  
JARRY Chantal (POIROUX C.)  
KELES Sylvie (DUMOULIN G.)  
KERANGUEVEN Maryse (DUMOULIN G.)  
KHACHATRYAN Artur (FOND N.)  
LAUNAIS Geneviève (ESNAULT C.)  
LAURENT Marie (ESNAULT C.)  
LE BROCH Bernard (MALLET D.)  
LE PABIC Nadine (MENARD)  
LECOMTE Anne-Cécile (MENARD)  
LEPROUST Muguetta (KERHERVE Y.)  
LERAY Isabelle (FOND N.)  
LEROUX Daniel (SAUNIER B.)  
LETANOUX Elisa (KERHERVE Y.)  
MANAI Martine (LAUMAILLE A.)  
MASSON Corinne (HATTON D.)

MATA Delphine (LAUMAILLE A.)  
SOURDILLAT MENEU Déborah (GAUCHEREL JP)  
MINAUD Sandrine (GUENO F.)  
MOIGNETEAU Elisabeth (BERNOUD A.)  
NICOLAS Lydie (GUENO F.)  
OLIVIER Sandrine (LEIBE G.)  
PACAUD Lenaig (LEIBE G.)  
PAPILLON DEFAY Myriam (POIROUX D.)  
PLAIRE Claudie (POIROUX D.)  
POLONIATO Véronique (BEAUREAU A.)  
RABILLER Sylvie (DENIAUD C.)  
RAINGEARD DE LA BLETEIRE Paul (GROLIER AM.)  
ROUSSEAU Colette (BERNOUD A.)  
RUFFE Florence (DENIAUD C.)  
SALAUN Marie-Claire (LOYEN S.)  
SALMON Claudie (LOYEN S.)

RIVAL Michel, en charge de l'accompagnement du groupe projet « mémoire Port au Blé »

### **Invités présents**

METOIS Alice, Direction Jeunesses, Animation Socioculturelle et Education Populaire

**Salariés intervenants sur le CSC :** AUNEAU Jean-Christophe (Directeur) et BEZIER Edith (assistante administrative).

### **1- ORDRE DU JOUR**

. VOTE DES STATUTS

. REFLEXION SUR LA FETE DU CSC 2020

### **2 – MODIFICATION DES STATUTS**

Selon les statuts, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer « que si un quart plus un des membres sont présents ou représentés »

« Seules les personnes physiques présentes pourront détenir des procurations. Elles ne pourront détenir plus de 2 procurations en sus de sa propre voix »

Adhérents : 343 – Quorum : 87

Emargements :

**Présents : 42      Procurations : 64**

**Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut avoir lieu.**

L'Assemblée Générale est présidée par Mme Aurélia BERNOUD, Présidente de l'Association.

Cette Assemblée Générale est convoquée afin de pouvoir voter le changement des statuts.

## Origine et démarche du projet de modification des statuts

. Le CSC a inscrit à l'occasion du dernier renouvellement du projet social, une orientation spécifique autour de la Gouvernance :

« Repenser une organisation partagée des responsabilités »

. Evolution progressive des Conseils d'Administration depuis 2 ans

Animation partagée / Invitation groupes projets / Fiche suivie des actions...

. Réflexion progressive et concertée du CA

- Accompagnement professionnel des membres du CA sur 2 ½ journées.
- Organisation et répartition des différents niveaux de décision au sein du CSC.
- Les répartitions des responsabilités entre les différents membres du conseil collégial.
- La rédaction de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur.

## Principales évolutions

. Le Bureau est remplacé par un Conseil Collégial

. Plus de fonction de Président, Trésorier, Secrétaire : tous les membres du Conseil Collégial peuvent représenter légalement l'association

. Les attributions de chacun des membres du Conseil Collégial sont définies et précisées au sein du Règlement Intérieur

. Les statuts sont allégés pour simplifier les évolutions du fonctionnement de l'association. Les ajustements seront précisés dans le RI et seront validés par le CA.

. Aurélia BERNOUD, actuelle Présidente, rappelle que cela fait 6 ans qu'elle est Présidente et que cette fonction est lourde à porter par une seule personne. Elle souhaite un partage des tâches, mais chacun doit être volontaire sur les tâches sur lesquelles il s'engage.

Des échanges se sont engagés entre l'Assemblée et les représentants du CSC. Il en ressort les éléments principaux suivants, présentés par ordre chronologique des échanges et non par niveau de priorité :

- Sur le plan financier, les délégations de signature seront précisées dans le Règlement Intérieur.
- La représentation du CSC vis-à-vis des partenaires sera répartie entre les différents membres du Conseil Collégial. Il n'y aura donc plus 1 personne référente pour l'ensemble des sujets, mais plusieurs personnes qui se répartiront les domaines de représentations.
- Certaines responsabilités seront déléguées au Directeur et seront précisées dans le Règlement Intérieur.
- Il est fait remarqué que le CA comptait actuellement 17 membres, mais seulement environ 12 personnes étaient réellement actives. La proposition de compter de 5 à 9 membres au sein du Conseil Collégial est discutée, « le poids » et la place du CA dans les décisions pouvant être déséquilibrés. Pour veiller à ce que le CA ne devienne pas une chambre d'enregistrement, il est nécessaire d'accueillir de nouveaux membres au sein du conseil d'Administration.
- La décision prise par le CA en septembre de ne pas organiser la Fête des lumières en 2019 a de nouveau été réinterrogée. Pourquoi ne pas avoir questionné les membres du groupe projet ? Le CA s'est à nouveau excusé de cette erreur, et engage toutes les personnes présentes à manifester leur intérêt et leur engagement pour organiser une édition 2020.

- Les CA ont lieu essentiellement le mardi et certains membres ne peuvent se rendre disponibles. Une alternance de jour est à envisager. Pour les absents, l'ordre du jour et une synthèse sur les différentes actions sont adressés systématiquement en amont. Il est donc possible de faire part de ses remarques et questions pour qu'il en soit débattu en CA.
- L'engagement des membres du CA demande une réelle implication, et nombreux sont celles et ceux qui commençaient à s'essouffler. Le projet de changement de gouvernance est l'occasion de redonner une dynamique et l'envie de participer à un projet innovant. Certains trouvent cette proposition de gouvernance collégiale enthousiasmante, même si certains pensent que ces évolutions n'apporteront pas de véritables changements. Les projets doivent être encouragés et tous les habitants qui souhaitent participer peuvent trouver leur place au sein du CSC, que ce soit au sein du CA ou en s'engageant sur les différentes actions comme la Fête des lumières par exemple.  
Le nouveau fonctionnement doit être bien compris de tous pour évoluer dans un climat de confiance. La mobilisation et la participation des habitants dans l'action, mais aussi dans la réflexion, doivent sans cesse être au cœur du fonctionnement du CSC, et c'est le rôle du CSC de fédérer autour de ce fonctionnement.

Concernant les statuts, il est demandé que soient prises en considération les remarques suivantes :

- Art. 8 : Il est noté de nombreuses absences au CA, ce qui interroge sur l'engagement et le maintien de ces personnes. Il est donc souhaité qu'il soit stipulé la possibilité pour l'AG de ne pas voter le renouvellement de certains membres au-delà de 3 absences consécutives non justifiées.
- Art 9 : Possibilité pour chaque membre du Conseil Collégial de représenter le CSC devant la justice individuellement et non collectivement. Ils ne pourront agir en justice que sur mandat explicite accordé par le CA.
- Art. 9 : Le CA sera invité et recevra l'ordre du jour 15 jours avant la séance, au lieu de 8 jours actuellement.

### 3 – VOTE DES NOUVEAUX STATUTS

Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 96  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 4

Les nouveaux statuts sont donc approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est levée à 20h00

La Présidente de séance  
Aurélia BERNOUD

La secrétaire de séance

